République Française Département de l'Hérault SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL) DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT

~~~~~

Délibération n°2024-42 du Comité syndical du vendredi 05 juillet 2024

## CONVENTIONS DE COOPÉRATION AVEC TERRE-CONTACT PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT

L'an deux mil vingt-quatre le vendredi 05 juillet à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Novel.id – 1, rue du Moulin à Huile – Ecoparc « Cœur d'Hérault La Garrigue » - 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 21 juin 2024.

| Etaient présents ou représentés :                                    | Jean-François SOTO avec procuration de Yvon PELLET, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN représenté par Laurent ALBERT, Claude CARCELLER représenté par Martine BONNET, Jean-Claude CROS, Béatrice FABRE, Béatrice FERNANDO, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ représenté par Daniel JAUDON, Nicole MORERE, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean TRINQUIER représenté par Antoine GOUTELLE. |  |  |  |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
| Présent suppléants                                                   | Pascal DELIEUZE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |  |  |
| Absents ou excusés :                                                 | Francis BARDEAU, Bernard COSTE, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Christian POUJOL, Jacques RIGAUD, Claude VALERO, Claire VAN DER HORST, Yvon PELLET procuration à Jean-François SOTO.                                                                                                                                                                                                                              |  |  |  |
| Invités: 30; Quorum: 16; Présents ou représentés: 18; Procuration: 1 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |  |  |

Vu les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

**Vu** la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, donnant lieu à la création des projets alimentaires territoriaux (PAT), définissant et favorisant la mise en œuvre concrète de la transition agroécologique,

Vu la charte de développement du Pays Cœur d'Hérault 2014-2025,

Considérant l'organisation des Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation Durable (EGAAD) par le Conseil de Développement (Codev), l'INRAE et le SYDEL Pays Cœur d'Hérault en octobre 2019,

Considérant l'appel à projet TETRAA de la Fondation Daniel et Nina Carasso, pour lequel le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est lauréat depuis novembre 2020, orienté sur la transition agroécologique et alimentaire des territoires, prenant en compte les différents axes du champ à l'assiette (du foncier agricole à l'accès à une alimentation de qualité pour tous),

**Considérant** l'attribution de la reconnaissance ministérielle PAT de niveau 1 « émergent » du PAT entre mars 2021 et mars 2024,

Considérant la demande de reconnaissance ministérielle PAT de niveau 2 « opérationnel » formulée en novembre 2023 par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, l'engageant sur un nouveau plan d'actions 2024-2026,

**Considérant** la volonté commune du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et de ses partenaires de mettre en œuvre les conditions nécessaires à l'atteinte des objectifs du PAT,

**Considérant** les actions menées avec une diversité de partenaires et d'acteurs du territoire depuis 2021 dans le cadre du PAT, porté et coordonné par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault,

**Considérant** les conventions cadres et avenants signées en 2021, 2022 et 2023 entre le SYDEL du Pays Coeur d'Hérault et Terre-Contact dans le cadre du PAT,

**Considérant** la volonté du SYDEL et de ses partenaires impliqués dans le PAT de mettre en œuvre une gouvernance partagée et décloisonnée dans le cadre du PAT,

Considérant l'avis favorable des membres du Bureau réuni le vendredi 21 juin 2024.

Le Comité Syndical Après en avoir délibéré, DECIDE A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'Approuver la convention de coopération entre le Sydel et Terre-Contact.
- ✓ **De Voter** le montant de la participation à verser à ce partenaire selon les axes et actions définis en annexe et selon le détail des actions décrits dans les conventions :
  - Terre-Contact : 16 050 €
- ✓ **D'Autoriser** le Président à signer cette convention.

Saint André de Sangonis, le 05 juillet 2024 Le Président certifie sous sa responsabilité La présente délibération exécutoire le 05 juillet 2024

> Publiée le 05 juillet 2024 Transmise le 05 juillet 2024

Le Président du Syndicat

Jean-François SOTO

Annexe : Tableau présentant le montant de la participation versée au partenaire en coopération avec le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault dans le cadre du PAT

| Nom de la structure | Axe(s) du PAT         | Intitulé des actions -<br>sous-action     | Montant de la<br>participation proposée<br>(TTC) |
|---------------------|-----------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Terre-Contact       | Axes 3 et Gouvernance | Co-pilotage des<br>banquets participatifs | 16 050 €                                         |